

Loi fédérale sur les fonds de placement du 18 mars 1994

DEXIA SUSTAINABLE

Sicav de droit belge – O.P.C.V.M.
Rue Royale 180, à 1000 Bruxelles
Numéro d'entreprise: 0471.368.431

AVIS DE CONVOCAATION POUR L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Les actionnaires sont invités à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu au siège soci-
al de la Société, rue Royale 180, 1000 Bruxelles, le 16/09/2005, à 9 h 30, afin de délibérer et
de statuer sur l'ordre du jour suivant:

1. Modification des statuts:

A.1. Proposition à l'assemblée générale extraordinaire d'adapter la majorité des articles
des statuts, à la condition suspensive de la désignation de Dexia Asset Management
Belgium S.A. en tant que société de gestion comme mentionné au point 2. du présent
avis. Ces adaptations s'inscrivent surtout dans le cadre de la nécessité pour la sicav
de se conformer à la loi du 20 juillet 2004 relative à certaines formes de gestion col-
lective de portefeuilles d'investissement.
L'attention peut notamment être attirée sur ce qui suit: l'introduction des nouvelles li-
gnes de conduite et des limitations en matière de politique d'investissement, ainsi que
l'insertion de la possibilité pour le conseil d'administration de créer des classes d'ac-
tions et, de manière plus générale, la mise en œuvre du cadre juridique général
esquissé par la loi du 20 juillet 2004 susmentionnée.

A.2. Proposition de prévoir la possibilité de création par le conseil d'administration d'une
commission de gestion à taux variable et, par conséquent, modification de l'article 27
actuel des statuts.

A.3. Proposition de modifier divers articles des statuts afin de les adapter au Code des
Sociétés.

A.4. Proposition de supprimer le chapitre VIII, notamment les articles 36 et 37 des statuts
actuels.

Le texte intégral du projet de nouveaux statuts est disponible au siège social de la société,
rue Royale 180, B-1000 Bruxelles, Belgique ainsi qu'auprès du représentant en Suisse.

2. Désignation de la société de gestion
Proposition à l'assemblée générale extraordinaire de désigner Dexia Asset Management
Belgium S.A. en tant que société de gestion de la sicav, conformément à l'art. 43, §1 de la
loi du 20 juillet 2004 relative à certaines formes de gestion collective de portefeuilles d'in-
vestissement.
Par conséquent, proposition d'insertion d'un nouvel article 5 dans les statuts.
Cette désignation s'inscrit dans le cadre de la nécessité pour la sicav de se conformer à la
loi du 20 juillet 2004 relative à certaines formes de gestion collective de portefeuilles d'in-
vestissement.

3. Pouvoirs:
Proposition de donner au conseil d'administration tous les pouvoirs qui sont nécessaires à
l'exécution des décisions à prendre de l'ordre du jour et au notaire instrumentant afin de
coordonner les statuts de la société.
- Les actionnaires sont informés que pour être admis à l'assemblée, ils doivent déposer leurs
actions au plus tard trois jours ouvrables avant la date de l'assemblée dans les agences de
Dexia Banque Belgique S.A. et EURAL S.A Banque d'épargne en Belgique, ainsi qu'auprès
du représentant en Suisse
- Les propriétaires d'actions nominatives doivent, dans le même délai, informer par un écrit le
conseil d'administration (C/O rue Royale 180, RC 04/08, B-1000 Bruxelles, Belgique) de leur
intention d'assister à l'assemblée et indiquer le nombre de titres pour lesquels ils entendent
prendre part au vote.
- Le prospectus, le rapport annuel et le rapport semi-annuel de Dexia Sustainable sont disponi-
bles gratuitement au siège social de la société, de Dexia Banque Belgique S.A., EURAL S.A
Banque d'épargne en Belgique et leurs agences ainsi qu'auprès du représentant en Suisse.
- Le conseil d'administration
- Représentant en Suisse
Dexia Banque Privée (Suisse)
Beethovenstrasse 48, case postale 970
CH-8039 Zurich
- 292500